

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



APPEL À CONTRIBUTIONS POUR LES MÉLANGES EN L'HONNEUR DU
PROFESSEUR ABDOULAYE DIÈYE

TITRE

« **Pour un droit au service de la communauté** »



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le 30 janvier 2025, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a perdu l'un de ses plus illustres enseignants.

Deux mois après le rappel à Dieu du Professeur Abdoulaye DIÈYE, la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a décidé de lui rendre un hommage.

Abdoulaye DIÈYE était une figure emblématique de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et une l'une des voix les plus écoutées de la société civile sénégalaise. L'homme et l'enseignant qu'il était avaient réalisé une parfaite symbiose des services dûs à la communauté scientifique et des devoirs envers la société.

L'élégance, la courtoisie, la bienveillance et la rigueur de l'homme ont été connues et appréciées de tous, de ses collègues comme d'autres, qui avaient eu le bonheur de le rencontrer ou de faire sa connaissance.

Pur produit du système éducatif sénégalais, le Professeur Abdoulaye DIÈYE a choisi la carrière d'enseignant par passion pour la transmission du savoir. Plusieurs générations ont bénéficié de ses enseignements dans les lycées techniques, dans les amphithéâtres de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, dans les salles de cours de l'Ecole Nationale d'Administration, etc.

Auteur d'une thèse sur *Domanialité nationale et développement : l'exemple du Sénégal* (Thèse, UCAD, Dakar, 2004, 294 p.), le Professeur DIÈYE a enseigné pendant plus de deux décennies le droit foncier, le droit constitutionnel et institutions politiques, le droit administratif, le système politiques sénégalais, etc.

Chercheur prolifique, il a laissé un héritage scientifique riche. La diversité de ses thèmes de réflexion est incontestable. On se contentera de citer quelques-uns de ses écrits, comme :

- « Le contrôle de constitutionnalité des lois *a posteriori* : quelles pratiques ? » (*Lexbase Afrique-OHADA*, 2022) ;
- « L'excès de pouvoir et le juge au Sénégal et en France » (*Presse de l'Université de Toulouse 1 Capitole*, 2017) ;
- « Le juge et la matière administrative au Sénégal » (*Annales Africaines*, 2018) ;
- « La loi d'habilitation en droit comparé. La situation dans quelques pays d'Afrique noire francophones et en France » (*Annales de l'Université de Toulouse 1 Capitole*, 2014) ;
- « Le contrôle incident de constitutionnalité des lois : Analyse comparée (*EDJA*, 2012) ;
« Le droit foncier sénégalais entre continuités et ruptures » (*Bulletin des arrêts de la Cour suprême*, 2012) ;
- « La loi sur le domaine national a 44 ans : Mérites, manœuvres et malheurs du législateur de 1964 » (*EDJA*, 2010) ;
- « Le régime juridique de la motivation des actes administratifs au Sénégal » (*EDJA*, 2009) ;
- « Le droit d'amendement parlementaire devant le juge constitutionnel. Les exemples du Sénégal et de la France » (*Annales de l'Université des sciences sociales de Toulouse*, 2008) ;

- « La problématique de l'existence, pour les États, d'un droit de participation à une négociation internationale » (*RAMReS/S.J.P. Revue Africaine et Malgache de Recherches Scientifiques*, 2002) ; etc.

Au-delà de ses activités d'universitaire, le Professeur Abdoulaye DIÈYE s'est dévoué pour des causes sociales, il a eu un engagement militant et citoyen très actif au sein du Syndicat Autonome des Enseignants du Supérieur (SAES), des Assises nationales (2008-2009, en qualité de Rapporteur de la Commission) et au sein de la commission nationale de la réforme foncière (2012-2017). Il est demeuré, peu de temps avant sa brutale disparition, conseiller juridique du Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Le Professeur Abdoulaye DIÈYE laisse derrière lui une œuvre qu'il convient de faire connaître. Pour lui rendre hommage, ses collègues ont décidé de produire ces Mélanges en son honneur.

Les contributions attendues pour un tel ouvrage devraient idéalement refléter la richesse et la variété de la production scientifique d'Abdoulaye DIÈYE, elles doivent privilégier une démarche réflexive organisée autour de ses principaux thèmes de recherche.

II. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour la rédaction et l'organisation des mélanges repose sur des étapes structurées pour garantir la qualité académique et la pertinence des contributions. Elle inclut la planification, la collecte des articles, leur évaluation, et la publication finale.

Le comité scientifique attache un prix singulier au respect des normes et standards ci-dessous indiqués :

1. La taille de la contribution est de **15 à 25 pages**.
2. La contribution doit être élaborée sous le format Word, interligne simple, police d'écriture Times New Roman, taille de police **12**, paragraphe justifié, marges de **2,5 cm**.
3. Les contributions sont accompagnées d'une biographie succincte de l'auteur, incluant sa qualité (grade, responsabilité académique, ou statut professionnel), son adresse électronique (Mail) dans une première note de bas de page, et d'un résumé de dix (**10**) lignes maximum en français avec quatre (**4**) à cinq (**5**) mots-clés.
4. Les citations dans le corps du texte doivent être transcrites entre guillemets doubles, avec

le même type et la même taille de la lettre du texte.

5. L'appel de note est continu et se place après le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte, séparé par un espace insécable.

6. Les références bibliographiques des articles, livres et ouvrages sont citées comme suit :

- a) Pour les articles des revues : Nom (intégral) et Prénom (initial) de l'auteur, Titre de l'article « entre guillemets doubles », Titre de la revue en italique, Numéro du volume, Numéro du fascicule, Année de la publication, Pages initiale et finale de l'article ou Page (s) exacte (s) de la citation. Exemple : DIEYE (A.), « Le contrôle incident de constitutionnalité des lois : Analyse comparée », EDJA, n° 94, juillet, août, septembre 2012, p. 10.

- b) Pour les livres : Nom (intégral) et Prénom (initial) de l'auteur, Titre du livre en italique, Lieu de publication, Maison d'édition, Année de publication, Page (s) exacte (s) de la citation. SOMA (A.), Traité de droit constitutionnel général, Ouagadougou, LIBES, 2022, p. 278.

- c) Pour les ouvrages collectifs : Nom (intégral) et Prénom (initial) de l'auteur, « Titre de l'article entre guillemets doubles », Mention « in » en italique, Nom du directeur de l'ouvrage, nom de l'ouvrage en italique, Lieu d'édition, Maison d'édition, Année d'édition, Pages initiale et finale de l'article ou Page (s) exacte (s) de la citation.

LY (I.), « L'identification des relations entre le pouvoir et le sacré dans les programmes de société », in M. BADJI, A. A. DIOP et P. NGOM (dir.), La trace et le sentier. Mélanges dédiés au professeur Dominique Sarr, Dakar, CREDILA-L'Harmattan, 2019, pp. 458-461.

III. DATES À RETENIR

- ✓ Lancement de l'appel à contribution le **8 avril 2025**
- ✓ La soumission du premier draft des contributeurs le **7 mai 2025**
- ✓ La soumission de l'article définitif le **15 mai 2025**
- ✓ Publication des Mélanges **entre les 20 et 25 juin 2025**

IV. SOUMISSION DES PROPOSITIONS D'ARTICLES

- ❖ Les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les membres de la société civile intéressés sont invités à soumettre leurs propositions d'articles à l'adresse suivante :
melangesabdoulayedieye@gmail.com

V. COMITÉ SCIENTIFIQUE

Alioune SALL
Seydou Nourou TALL
Ismaila Madior FALL
Ahmadou Aly MBAYE
Mamadou BADJI
Mactar KAMARA
Samba THIAM
Ndèye Madjiguène DIAGNE
Boubacar BA
Aminata Cissé NIANG
Abdou Aziz Daba KÉBÉ
Sidy Alpha NDIAYE
Méïssa DIAKHATÉ
Abdoul Wakhob NDIAYE
Lucienne Kodou NDIONE
Moustapha NGAIDÉ
Ameth NDIAYE

VI. PRESIDENCE D'HONNNEUR

Demba SY
El Hadji MDODJ
Ibrahima LY
Babacar GUÉYE
Isaac Yankhoba NDIAYE
NDIAW DIOUF
Amsatou Sow SIDIBÉ
Cheikhou SYLLA

VII. COMITÉ D'ORGANISATION

Nfally CAMARA
Ibrahima DIOUF

Oumar SOW
Mamadou DIANGAR
Fatou Seck YOUM
Fatou DIOUF n° 2
Arame NDOYE

Fait à Dakar, le 07 mars 2025.